

ARRÊTÉ
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
AU GRADE AVANCEMENT D'ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

LA PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE BOUCONNE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

Article 1 :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE
AL-GAMRA Rachid	Adjoint Technique Territorial

Article 2 :

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année comprend 100% d'hommes (dont 100% promouvables) et 0% de femmes (dont 0% promouvables).

Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Présidente du Centre de gestion.

Fait à Montaut-sur-Save, le jeudi 15 février 2024

La Présidente,



Camille POUPONNEAU

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse :
68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7
Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>